Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 095-200091916-20261014-DCS_2026_10_034-BF

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du 14 octobre 2026

Date de Convocation : le 08 octobre 2026
Date d'affichage : le 15 octobre 2026
Nombre de délégués :
En exercice : 32
Présents : 28
Votants : 28 Soit un total de 68 voix
(3 voix par délégué EPCI (CACP et CCVC) et 1 voix pour les délégués des communes indépendantes)

L'an deux mille vingt-six le 14 octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Sébastien GUERY.

Etaient présents :

M. Laurent ACHITE-HENNI, M. Antoine ARTCHOUNIN, Mme Christine CATARINO (suppléante de M. Eric LOBRY), M. Xavier COSTIL, M. Fabrice DEMARIGNY, M. Joël DRECOURT, M. Olivier FOURCHES, M. Serge GOUGEROT, M. Sébastien GUERY, M. Laurent LAMBERT, M. Régis LITZELLMANN, M. Guillaume MERLET, M. Philippe MICHEL, M. Jhony BOURGIN, M. Michel DÉJARDIN, M. Paul DUBRAY, M. Norbert LALLOYER, Mme Vanessa LEGAIGNEUR, M. René PANNIER, M. Guy PARIS, Mme Catherine COSSON, M. Jean-Claude BILLAUD, M. Vincent LAVOYE, M. Philippe CHAUVIN, M. Frédéric JARRAUD, M. Sylvain DEMULDER, M. Jean-Paul VEAUDEQUIN (suppléant de Mme Capucine FAIVRE), M. Bertrand FOUCAULT.

Absents excusés :

M. Xavier LANIO

M. Eric LOBRY, représenté par Mme Christine CATARINO

M. Christophe BENOIST-POUTEAU

Mme Capucine FAIVRE, représentée par M. Jean-Paul VEAUDEQUIN

Absents :

M. Pépito CACCIA

Mme Malika YEBDRI

M. Philippe CHAUVIN a été désigné **secrétaire de séance**.

SIARP - 9 rue Pierre Curie - 95300 PONTOISE
Tél. 01 30 32 74 28 - Fax : 01 34 25 90 27 - Courriel : contact@siarp.fr - www.siarp.fr
SIRET : 20009191600045 - APE : 8411Z

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 095-200091916-20261014-DCS_2026_10_034-BF

1 - Objet : Décision modificative n°2 du budget principal du SIARP

Rapporteur : Le Vice-Président en charge des affaires budgétaires
Rédacteur : N. VAUDELET/B. LUTZ

Vu l'arrêté du 21 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicables aux Services Publics Industriels et Commerciaux et notamment son annexe n°7 présentant le plan comptable M49 développé applicable aux Services Publics d'Assainissement et de distribution d'eau potable au 1er janvier 2026,

Vu l'avis favorable de la commission finances qui s'est réunie le 23 septembre 2026,

Considérant que le Comité Syndical peut apporter au budget du SIARP des modifications afin d'ajuster les crédits dans les sections d'exploitation et d'investissement.

Considérant, à ce titre, que les opérations suivantes sont à envisager :

- Mouvement de crédits permettant la bonne exécution du budget, tels que :
    - Réaffectation de crédits (achat goodies, petit matériel, frais d'affranchissement...),
    - Acquisition caméra pour réaliser des inspections de postes et réseaux du service technique,
    - Fourniture d'une cuve PEHD pour la STEU de Chars et équipement d'armoire pour Brignancourt,
    - Augmentation des crédits relative à la restitution des avances sur marchés publics,
    - Remboursement d'un trop perçu (reliquat dossier CACP) d'une subvention AESN,
    - Complément des charges de personnel,
    - Rééquilibrage d'une opération compte de tiers BV5 – erreur d'imputation de recettes,
    - Remboursement trop perçu de redevances dossiers usagers,
    - Régularisation d'absence de contrepartie d'inscription de la DM1 au chapitre 041,
    - Crédits complémentaires permettant régularisations des écritures de dotation aux amortissements/reprise de subventions CACP/SIARH.

Il s'avère nécessaire, dans les services suivants :

Service Finances :

- D'AUGMENTER les crédits en dépenses d'investissement sur l'imputation 458214 « opération groupée BV7 » d'un montant de 1 685,00 €,
- D'AUGMENTER les crédits en recettes d'investissement sur l'imputation 458213 « opération groupée BV5 » d'un montant de 1 685,00 €,
- D'AUGMENTER les crédits en recettes d'investissement sur l'imputation 2313/041 « op. Patrimoniales – trvx en cours » d'un montant de 126 333,00 €,
- D'AUGMENTER les crédits en dépenses d'exploitation sur l'imputation 6588 « autres charges diverses de gestion courante » d'un montant de 46 800,00 €,
- D'AUGMENTER les crédits en dépenses d'exploitation sur l'imputation 657/042 « op. ordre transfert section – sortie véhicule » d'un montant de 6 785,00 €,
- D'AUGMENTER les crédits en recettes d'investissement sur l'imputation 2182/040 « op. ordre transfert section – matériel transport » d'un montant de 6 785,00 €,
- D'AUGMENTER les crédits en dépenses d'exploitation sur l'imputation 627 « services bancaires » d'un montant de 200,00 €,
- D'AUGMENTER les crédits en dépenses d'exploitation sur l'imputation 6222 « rémunération délégataires » d'un montant de 3 000,00 €,
- D'AUGMENTER les crédits en dépenses d'exploitation sur l'imputation 6811/042 « dotation amortissements » pour un montant de 2 210,00 €,

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 095-200091916-20261014-DCS_2026_10_034-BF

- D'AUGMENTER les crédits en recettes d'investissement sur l'imputation 28153/042 « dotation amortissements » pour un montant de 2 210,00 €,
- D'AUGMENTER les crédits en recettes d'exploitation sur l'imputation 747/040 « reprise subventions » pour un montant de 2 210,00 €,
- D'AUGMENTER les crédits en dépenses d'investissement sur l'imputation 139111/040 « reprise subventions » pour un montant de 2 210,00 €,

Service Communication :

- D'AUGMENTER les crédits en dépenses d'exploitation sur l'imputation 6238 « Publicité, publications diverses » d'un montant de 3 000,00 €,
- DE DIMINUER les crédits en dépenses d'exploitation sur l'imputation 6288 « Prestations diverses » d'un montant de 7 300,00 €.

Service Juridique :

- DE DIMINUER les crédits en dépenses d'exploitation sur l'imputation 617 « analyses, recherches » d'un montant de 9 400,00 €.

Service Ressources humaines :

- D'AUGMENTER les crédits en dépenses d'exploitation sur l'imputation 6378 « autres taxes – FIPHFP) » d'un montant de 9 505,00 €,
- D'AUGMENTER les crédits en dépenses d'exploitation sur l'imputation 6338 « autres impôts » d'un montant de 2 500,00 €,
- D'AUGMENTER les crédits en dépenses d'exploitation sur l'imputation 6411 « salaires » d'un montant de 50 000,00 €,
- D'AUGMENTER les crédits en dépenses d'exploitation sur l'imputation 6413 « Primes et gratifications » d'un montant de 70 000,00 €,
- D'AUGMENTER les crédits en dépenses d'exploitation sur l'imputation 6414 « indemnités » d'un montant de 10 000,00 €,
- D'AUGMENTER les crédits en dépenses d'exploitation sur l'imputation 6415 « supplément familial » d'un montant de 3 000,00 €,
- D'AUGMENTER les crédits en dépenses d'exploitation sur l'imputation 6451 « cotisations URSSAF » d'un montant de 15 000,00 €,
- D'AUGMENTER les crédits en dépenses d'exploitation sur l'imputation 6453 « cotisations caisses retraites » d'un montant de 30 000,00 €,
- D'AUGMENTER les crédits en dépenses d'exploitation sur l'imputation 6454 « cotisations pôle emploi » d'un montant de 10 000,00 €,
- D'AUGMENTER les crédits en dépenses d'exploitation sur l'imputation 6478 « autres charges sociales » d'un montant de 6 000,00 €,
- D'AUGMENTER les crédits en dépenses d'exploitation sur l'imputation 648 « autres charges de personnel » d'un montant de 3 500,00 €.

Service Moyens généraux :

- D'AUGMENTER les crédits en dépenses d'exploitation sur l'imputation 6238 « publicités, publications diverses » d'un montant de 4 000,00 €,
- D'AUGMENTER les crédits en dépenses d'exploitation sur l'imputation 6063 « achat petit matériel » d'un montant de 25 300,00 €,

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 095-200091916-20261014-DCS_2026_10_034-BF

- D'AUGMENTER les crédits en dépenses d'exploitation sur l'imputation 6132 « location immobilière » d'un montant de 9 400,00 €,
- D'AUGMENTER les crédits en dépenses d'exploitation sur l'imputation 6261 « frais affranchissement » d'un montant de 5 500,00 €,
- D'AUGMENTER les crédits en dépenses d'exploitation sur l'imputation 6283 « frais nettoyage locaux » d'un montant de 2 000,00 €,
- D'AUGMENTER les crédits en dépenses d'investissement sur l'imputation 2188 « autres immo. Corporelles » d'un montant de 1 800,00 €.

Service Etudes et travaux :

- DE DIMINUER les crédits en dépenses d'investissement sur l'imputation 2315 « travaux en cours » d'un montant de 15 015,00 €,
- D'AUGMENTER les crédits en recettes d'investissement sur l'imputation 2315/041 « op. Patrimoniales – trvx en cours RES » d'un montant de 62 096,00 €,
- D'AUGMENTER les crédits en dépenses d'investissement sur l'imputation 2315/041 « op. Patrimoniales – trvx en cours RES » d'un montant de 62 096,00 €,
- D'AUGMENTER les crédits en recettes d'investissement sur l'imputation 2313/041 « op. Patrimoniales – trvx en cours STEPNEUV » d'un montant de 260 800,00 €,
- D'AUGMENTER les crédits en dépenses d'investissement sur l'imputation 2313/041 « op. Patrimoniales – trvx en cours STEP NEUV » d'un montant de 260 800,00 €.

Service Exploitation :

- DE DIMINUER les crédits en dépenses d'exploitation sur l'imputation 61523 « entretien réseaux » d'un montant de 323 290,00 €,
- D'AUGMENTER les crédits en dépenses d'investissement sur l'imputation 21562 « matériel exploitation » d'un montant de 20 000,00 €.

Service Contrôles :

- DE DIMINUER les crédits en dépenses d'exploitation sur l'imputation 617 « analyses, recherches » d'un montant de 5 500,00 €,

D'AUGMENTER les crédits en dépenses d'exploitation sur l'imputation 6588 « autres charges diverses de gestion courante » d'un montant de 30 000,00 €.

Le document budgétaire sera annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 095-200091916-20261014-DCS_2026_10_034-BF

Ceci exposé,

Le Comité,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE le Président à réaliser les opérations annexées à la présente délibération.

ET AUTORISE le Président à transmettre la présente délibération au Service de Gestion Comptable (SGC) de Cergy et au Contrôle de Légalité.

Pour extrait conforme,

Sébastien GUERY,
Président.

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN
SIARP

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif (hiérarchique ou gracieux) et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire. Le recours peut être déposé au moyen d'un Télérecours sur le site www.telerecours.fr